

A faire suivre avec votre règlement (chèque à l'ordre du comité des fêtes)

(JANESEA CUNNAC 2bis Route de Longages LAVERNOSE LACASSE 31410)

Votre inscription ne sera prise en compte qu'à réception du bulletin d'inscription ci-après, dûment complété et signé.

Organisateur : **Association COMITE DES FETES DE LAVERNOSE LACASSE**

Siège social : **PLACE DE LA MAIRIE 31410 LAVERNOSE LACASSE**

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS **Personne physique**

Se déroulant le DIMANCHE 18 JUIIN 2023 à LAVERNOSE LACASSE 31410

Je soussigné(e), Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville **Téléphone PORTABLE impératif pour confirmation**

par SMS..... **Téléphone FIXE**.....

Titulaire de la pièce d'identité N° Délivrée le

par

Déclare sur l'honneur : - ne pas être commerçant (e)

- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

- non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le2023

Signature

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de _____ mts

Attestation devant être postée par lettre à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation (voir le règlement ci-dessous).



Bulletin à retourner à (JANESEA CUNNAC 2BIS ROUTE DE LONGAGES LAVERNOSE LACASSE 31410)

Nouvelle ligne téléphonique : 06.41.18.56.92 après 18h30

15€ Par tranche de 5 mètres en façade avec un véhicule

ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS NUMEROTES par tirage au sort

Articles :

1. *Le vide greniers est organisé par le comité des fêtes du village (par arrêté domaine public) 2023*
2. *Lieu : parc du château*
3. *Accueil des exposants de 5h30 à 8 heures (POUR LA SECURITE DU PUBLIC PRESENT aucun départ autorisé avant 17h sans l'accord des organisateurs)*
4. *Ouverture au public de 8 heures à 19 heures*
5. *Prix de l'emplacement : 15 euros les 5 mètres de façade avec votre véhicule (par tranche de 5 mètres)*
6. *Les règlements sont débités avant la manifestation (chèque) à l'ordre du comité des fêtes de Lavernose Lacasse*
7. *Les inscriptions ne sont prises en compte qu'à réception du bulletin d'inscription dûment complété ainsi que votre règlement.*
8. *Les emplacements devront être enregistrés au nom d'une personne majeure. Les inscriptions au nom de mineurs seront refusées. Le mineur qui se verrait confier la surveillance du stand sera sous l'entière responsabilité de son représentant légal.*
9. *Il faudra veiller à laisser votre emplacement propre.*
10. *Il est formellement interdit d'allumer un feu ou d'utiliser un barbecue.*
11. *Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de perte, vol ou détérioration des objets exposés ou de biens personnels.*
12. *Les annulations ne pourront être acceptées que jusqu'au 5 juin 2023 date limite après laquelle aucun remboursement ne pourra être effectué.*
13. *Place limitée.*
14. *En cas de circonstances graves, d'intempéries, le vide greniers sera reporté à une date ultérieure ou annulé. Il ne sera procédé à aucun remboursement.*

Toute personne ne respectant pas le présent règlement seront priées de quitter le stand sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.